



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 21 mai 2026

Projet et programme d'actions du Projet de Grand Site
"Havre du Payré" (Vendée)

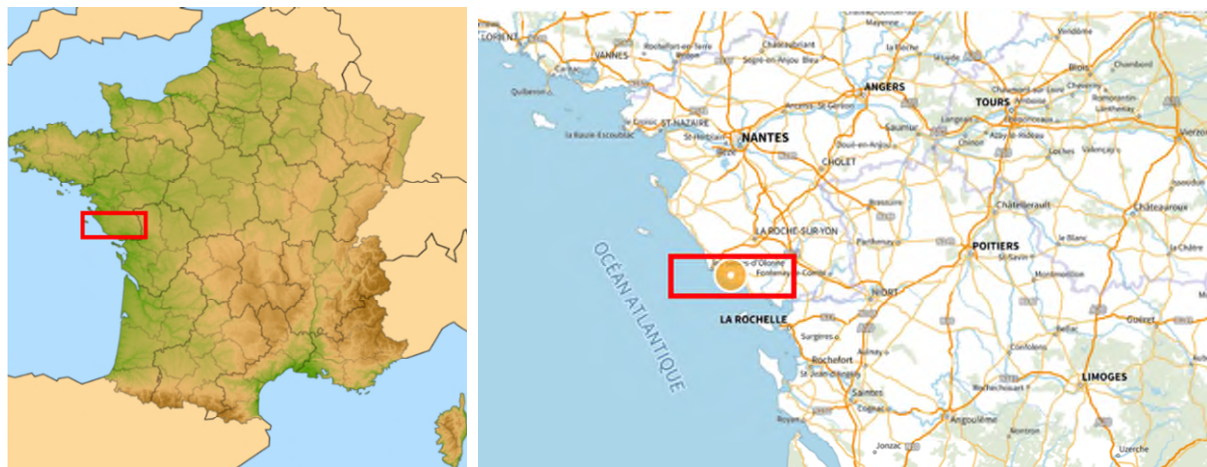
Rapport IGEDD n°016399-01

établi par

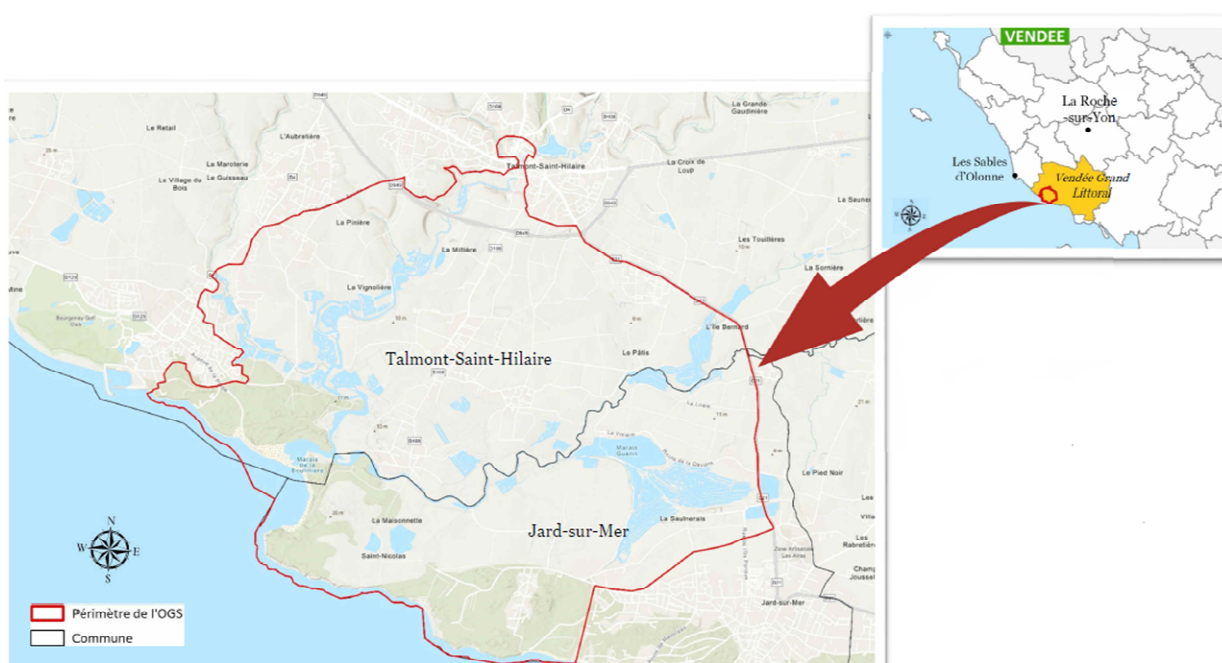
Philippe Schmit

Inspecteur général

Mai 2026



Situation du Projet de Grand Site « Havre du Payré » au niveau national et régional (source : géoportail).



Délimitation du Projet Grand Site au sein du périmètre des deux communes concernées (source : dossier de candidature p.19).



Marais-Benest - La Guitière avec en fond le Havre du Payré et son estuaire (source Conseil départemental de Vendée)

1. Le territoire du Grand Site en projet

Le Havre du Payré, situé sur la façade atlantique dans le département de la Vendée, est un territoire d'une richesse exceptionnelle, classé au titre des sites depuis 1976. Il est formé par l'estuaire du Payré qui s'enfonce dans les terres, créant un paysage de ria¹.

Cette mosaïque de milieux est d'une importance capitale pour la biodiversité, servant notamment de zone d'hivernage et de halte migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux. L'ensemble du site est profondément marqué par une histoire millénaire, dont témoignent des vestiges archéologiques et un patrimoine bâti vernaculaire, lié notamment aux activités maritimes et salicoles. La pression démographique et touristique sur ce territoire, identifié parmi les zones les plus attractives de Vendée, rend sa préservation urgente et complexe.

Ce site, qui s'étend sur 2 800 hectares, concerne les communes de Talmont-Saint-Hilaire et Jard-sur-Mer (respectivement 8 327 et 3 046 habitants en 2022). Le projet est porté par le département de la Vendée, en collaboration avec les deux communes et la communauté de communes « Vendée Grand Littoral ». Le territoire est composé d'une multitude de paysages uniques, incluant des marais, un estuaire, des falaises, des forêts, et des dunes. Ces espaces naturels, façonnés par l'histoire et les activités humaines (notamment depuis le XII^e siècle), abritent une biodiversité et un patrimoine culturel et géologique exceptionnels, tout en jouant un rôle clé dans la régulation hydraulique du territoire.

1.1. Les caractéristiques géologiques et géomorphologiques du site



Superposition du Bassin Aquitain sur le socle rocheux du Massif Armoricain à Jard-sur-Mer (PhS décembre 2025)



Empreintes tridactyles de dinosaures à Talmont-Saint-Hilaire (source : site internet Conseil départemental de Vendée)

La géomorphologie du Havre du Payré est caractérisée par une histoire géologique complexe. Le site se trouve au contact du Massif Armoricain et du Bassin Aquitain. Il donne à voir la discordance hercynienne, perceptible notamment sur la plage de la Mine à Jard-sur-Mer. Cette structure révèle des roches du socle ancien (schistes et calcaires du Paléozoïque) sur lesquelles reposent des dépôts plus récents. Les falaises de micaschistes² de la Pointe du Payré datent d'environ 500 millions d'années. Ces formations géologiques sont le témoin d'une évolution longue et mouvementée par des phénomènes d'érosion et de sédimentation.

L'érosion sur le littoral est accélérée aujourd'hui par les activités humaines, telles que le piétinement des visiteurs, l'urbanisation, des déboisements ponctuels et le changement climatique.

Elle a permis la mise au jour récente d'un patrimoine paléontologique capital à l'anse de La République à Talmont-Saint-Hilaire. Il s'agit d'un des gisements d'empreintes de dinosaures tridactyles les plus riches datant d'environ 210 millions d'années. Ces traces, présentes sur un linéaire de plusieurs kilomètres ne sont couvertes par le site classé que sur la partie est du havre³. La partie ouest ne bénéficie actuellement d'aucune protection alors que ces empreintes sont l'objet de prédatons de la part d'un public peu respectueux de cet héritage exceptionnel.

¹ Une ria est une baie étroite, allongée et relativement profonde, formée par la partie inférieure de la vallée d'un fleuve côtier.

² Roche métamorphique à forte transformation constituée principalement de minéraux en feuillets ou phyllosilicates tels que le mica, la chlorite ou le talc.

³ Les traces de dinosaures (connues) sont observables sur plusieurs centaines de mètres et en dehors du site classé.

La présence de ces traces, visibles à marée basse, projette l'observateur dans le même paysage d'estuaire qu'à l'époque des dinosaures, soulignant l'ancienneté des processus géomorphologiques. Plus récemment, des comblements du Quaternaire ont formé l'actuelle plage et le système dunaire du Veillon, un écosystème dynamique et fragile, constamment remodelé par l'action du vent et des courants marins.

Le paysage est dominé par l'estuaire du Payré, une ancienne vallée fluviale noyée par la remontée du niveau marin (ria), qui s'enfonce de plusieurs kilomètres dans le plateau continental.

La dune du Veillon est un autre élément géomorphologique majeur. Elle a été stabilisée artificiellement au XIX^e siècle (par plantation), mais elle est aujourd'hui en recul constant en raison des tempêtes hivernales, du déficit de rechargement naturel durant les périodes estivales, de la forte pression anthropique sur ce secteur. D'autres phénomènes ont des conséquences sur la préservation des paysages et la gestion du littoral : la forte fréquentation des sites naturels et sensibles, les aménagements corollaires nécessaires à l'accueil des usagers, la perte des savoirs traditionnels de gestion des marais à poissons (abandon, enfrichement, évolution vers zones de marécages sur des surfaces conséquentes), l'augmentation de la température de l'eau, du niveau des mers, l'érosion du trait de côte...

1.2. Deux sites classés, un site inscrit

Deux sites sont classés au titre de la loi de 1930 :

- « *le chêne vert du Veillon, dit l'ancêtre* », site classé par arrêté ministériel en 1933. Ce chêne, appelé également chêne de Clémenceau, car l'ancien président du Conseil des ministres venait régulièrement contempler l'arbre et le présenter à ses visiteurs, est aujourd'hui dégradé par un champignon parasite. Il est évidé dans la partie la plus importante de son tronc⁴. Son avenir est compromis. Il est englobé dans le second site classé, celui de la Pointe du Payré.



Le chêne vert du Veillon (décembre 2025, Ph.S)

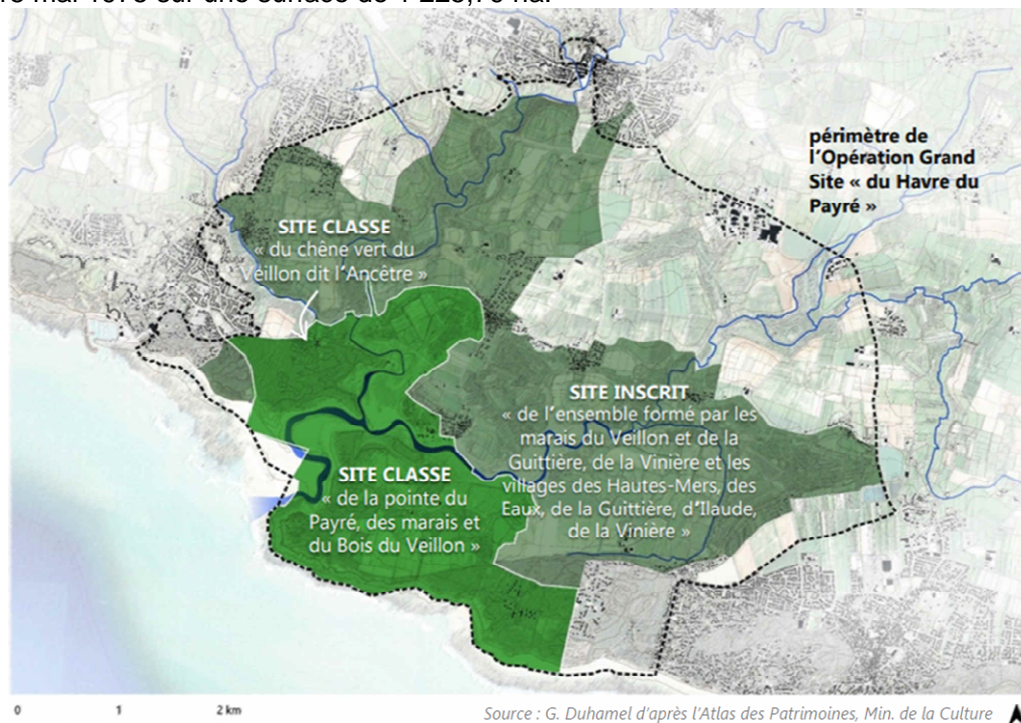
- « *la Pointe du Payré, des marais et du bois de Veillon* » site classé par décret en Conseil d'Etat du 5 novembre 1976 (critère pittoresque) d'une surface de 1 031,9 ha.

Un site est inscrit :

- « *Les marais et villages du Veillon* » constitués par « *l'ensemble formé par les marais du Veillon et de la Guittière, de la Vinière et les villages des Hautes-Mers, des Eaux, de la*

⁴ Le diagnostic réalisé en 2021 mentionnait : « des antécédents de plaies de tailles de diamètre important et des ruptures de branches maîtresses ont été relevés ». Il était également précisé que « des défauts ont également été recensés et notamment une cavité ouverte importante avec fructification de pathogène racinaire ». Cependant, « malgré son âge avancé et son état assez dégradé, le sujet présente encore des accroissements faibles mais constants ».

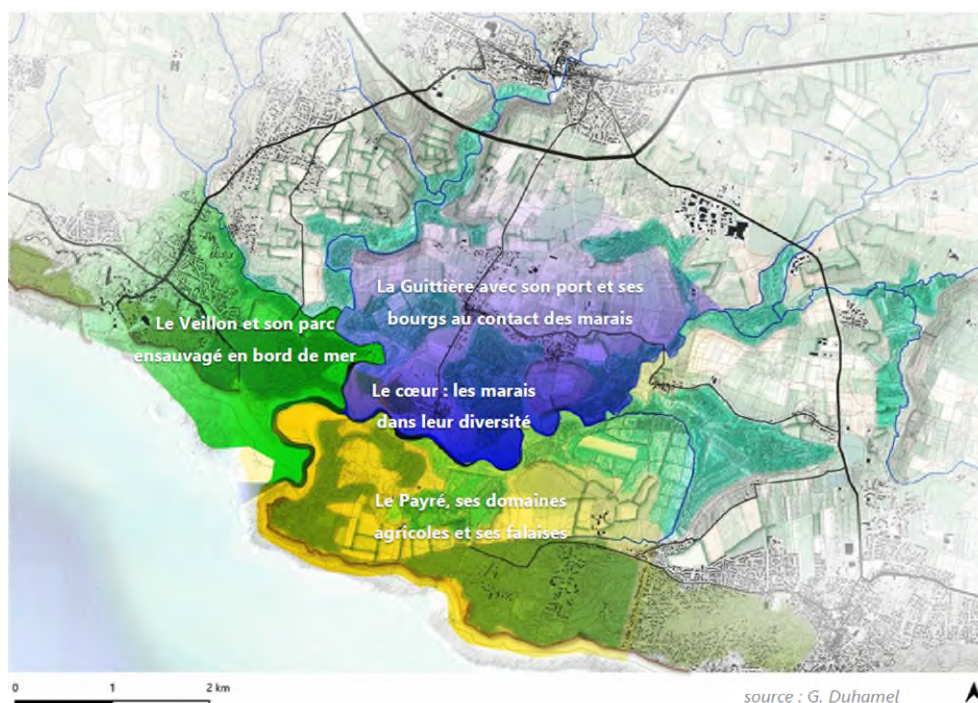
Guittière, d'Ilaude, de la Vinière ». Sa protection a été effectuée par arrêté ministériel du 15 mai 1975 sur une surface de 1 225,79 ha.



Localisation des deux sites classés et du site inscrit d'après l'Atlas des Patrimoines (source : dossier de candidature p.47).

1.3. Un paysage offrant cinq entités contrastées

Le paysage du Havre du Payré est caractérisé par une succession et une interpénétration harmonieuse de milieux contrastés constituant autant d'entités paysagères : un littoral rocheux découpé, un vaste système dunaire et de plage (le Veillon), les villages en lisière des marais, ainsi que des paysages plus communs de plaines agricoles et de bocages préservés et un ensemble de marais salants et à poissons hérités de pratiques ancestrales.



Les différentes séquences paysagères présentes au sein du périmètre du Projet du Grand Site (source étude paysagère G. Duhamel, dossier de candidature p.41)

L'identité visuelle du site est forgée par l'encaissement de l'estuaire entre des coteaux boisés et des falaises basses, ouvrant sur la mer par la flèche sableuse du Veillon. Ce paysage est qualifié de « décor grandeur nature », où l'eau et une lumière unique se conjuguent pour créer une atmosphère particulière.

Le Havre laisse apparaître trois presque îles (Veillon, Payré et La Guitière), chacune d'entre elles affichant une identité forte.



Le Havre du Payré depuis les Dunes du port de Talmont-Saint-Hilaire (PhS décembre 2025)



Paysage agricole et de marais à poissons sur le site de la Guitière à Talmont-Saint-Hilaire (PhS décembre 2025)

Le cœur de site est constitué par les marais salants et les marais à poissons de La Guitière, qui couvrent près de 1 000 hectares et forment un paysage culturel façonné par l'Homme depuis le Moyen Âge⁵. Ces ouvrages hydrauliques structurent la plaine alluviale et lui confèrent une dimension patrimoniale forte. Le paysage ostréicole est plus récent, avec ses parcs et ses cabanes traditionnelles le long de l'estuaire. À l'inverse de cette zone de contact entre terre et mer, le Bois du Veillon offre une masse forestière compacte qui assure une fonction de réserve de naturalité et de respiration paysagère. Cependant, l'urbanisation diffuse, notamment la présence de campings et de zones pavillonnaires en périphérie, tend à banaliser les parcours d'approche et à impacter les perspectives lointaines.

Les villages et hameaux traditionnels sont un autre élément important du paysage. Ces villages, marqués par une architecture vernaculaire (maisons basses, toits de tuiles tige de bottes, chaînages en pierre et murs de moellons avec enduits à la chaux), sont des témoins de l'histoire et de la culture locale. Ils abritent des bâtiments traditionnels, tels que les cabanes ostréicoles et les salorges, qui sont des éléments emblématiques du patrimoine local.

1.4. Un lieu fortement façonné par son histoire

L'histoire du Havre du Payré est marquée par des périodes clés qui ont façonné le paysage actuel. Dès la période gallo-romaine, l'activité humaine ancienne est attestée par les premiers marais salants ; les vestiges de la villa de Jard-sur-Mer témoignent également du commerce du sel dès cette époque.

Au Moyen Âge, le développement est structuré par la construction stratégique du château de Talmont (XI^e siècle) et l'influence des abbayes de Sainte-Croix de Talmont (fondée en 1049) et de Lieu-Dieu (fondée en 1197). Les moines ont fortement contribué à la mise en valeur des terres par l'endiguement des marais et le développement des activités agricoles et salicoles.

Aux XIII^e et XV^e siècles, l'envasement de l'estuaire entraîne le déclin du port de Talmont au profit des Sables-d'Olonne. Malgré cela, les marais salants et les marais à poissons demeurent le moteur économique local.

À partir du XIX^e siècle, une digue est érigée (1896) pour améliorer la navigabilité, stabilisant la dune du Veillon. L'ostréiculture se développe alors.

⁵ Les essailles (mini écluses à poissons) et les cabanes traditionnelles y contribuent.

L'émergence du tourisme balnéaire est identifiée par l'ouverture des premiers campings (années 1950) et la construction du port de plaisance de Bourgenay (années 1980), transformant le paysage et augmentant la pression touristique et les effets sur le site d'une fréquentation accrue.

Certaines traces de l'Histoire sont encore très visibles, notamment les ruines du château de Talmont, l'une des deux abbayes, quelques blockhaus de la Seconde Guerre mondiale, des vestiges des mines argentifères de Jard-sur-Mer et surtout les marais salants de La Guittière⁶. Le réseau de canaux, de bassins, et le patrimoine bâti vernaculaire témoignent d'une tradition salicole et de pêche qui constitue un capital d'interprétation essentiel du rapport entre l'homme et ce milieu naturel⁷. Les marais couvrent près du tiers de la superficie du territoire du Grand Site.

L'ancienne colonie de vacances sur la presqu'île du Payré est un autre élément plus récent de l'histoire locale avec un enjeu de requalification du site.

1.5. De nombreuses protections patrimoniales

Au titre des monuments historiques, plusieurs édifices ont fait l'objet de mesures de protection : à Talmont-Saint-Hilaire : *les ruines du château* (classement du 19 juin 2009) ; *la motte féodale et une autre partie des ruines du château* (inscription le 13 janvier 1999) ; *les vestiges des ouvrages périphériques du château, y compris sa défense avancée et les habitats* (inscription du 13 janvier 1999). *Le château des Granges Cathus* (XVI^e et XIX^e siècle) a fait l'objet d'un classement le 28 décembre 1984 et d'une inscription partielle le même jour. Par ailleurs, *l'église de Saint-Hilaire* est également inscrite depuis le 12 février 1927.

À Jard-sur-Mer, il s'agit de *l'Abbaye de Lieu-en-Jard* (inscription du 12 avril 1927) et *des restes de l'église paroissiale*. Enfin, la totalité de la surface du Grand Site est concernée par une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA).

Au sein du périmètre proposé pour le Grand Site, se trouvent de nombreux hameaux ou villages qui disposent d'un habitat vernaculaire intéressant mais non préservé actuellement au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme. Pourtant, une certaine banalisation de ces secteurs est constatée ; des constructions disparates et hétérogènes, parfois à l'architecture moderne ne respectant pas l'identité des lieux, modifient la silhouette, et surtout l'identité de ces éléments constitutifs de la qualité du Grand Site.

1.6. Des espaces naturels riches en matière de biodiversité

Le Havre du Payré est un site remarquable doté d'écosystèmes uniques, façonnés à la fois par la nature et les activités humaines.

Les marais et milieux humides jouent un rôle essentiel dans la régulation hydraulique et la filtration des eaux. Ils accueillent une faune et une flore diversifiées, incluant des espèces protégées⁸. Ces zones sont également des lieux de reproduction et d'hivernage stratégiques pour l'avifaune migratrice (Bécasseau maubèche, Hibou des marais). En outre, elles participent à la régulation des crues et à la filtration des eaux.

Les forêts littorales, principalement composées de chênes verts et de pins maritimes, couvrent une partie non négligeable du territoire du Grand Site. Elles sont cruciales pour la protection des paysages, la fixation des dunes et la lutte contre l'érosion côtière.

Sur les coteaux rocheux et les falaises, la végétation est adaptée aux conditions extrêmes (vents, embruns), contribuant à la diversité floristique du site. Sur ces espaces, la présence d'espèces patrimoniales⁹ atteste de la qualité des milieux.

⁶ Ces marais salants représentent aujourd'hui une part restreinte en surface en comparaison des marais à poissons.

⁷ Pourraient également y être ajoutées les mines argentifères de Jard-sur-mer (plage de la mine).

⁸ Notamment la loutre d'Europe, le campagnol amphibie et la gorgebleue à miroir.

⁹ L'hirondelle des rivages ou le tadorne de Belon.

Les falaises et les dunes mobiles abritent des espèces végétales adaptées aux conditions extrêmes et des écosystèmes dynamiques¹⁰. Ces milieux sont menacés par la montée des eaux principalement dans la partie sud du Grand Site.

L'estuaire du Payré forme une interface eau douce/eau salée vitale. Le gradient de salinité favorise une biodiversité spécifique. Les marais salants et à poissons (prés salés, schorres¹¹, vasières), bien que façonnés par l'Homme, constituent un habitat majeur pour l'avifaune et les espèces halophiles¹², et servent de zones de grossissement pour de nombreux poissons¹³ (Anguille, Bar, Dorade). Les marais jouent également un rôle clé dans la régulation hydraulique par les essalles (mini-écluses traditionnelles des marais), les bossis (levées de terre) et la filtration des eaux, contribuant ainsi à la qualité des milieux aquatiques.

Les espaces protégés sont un autre aspect majeur du territoire du Havre du Payré. Celui-ci bénéficie de plusieurs dispositifs de protection, tels que les zones Natura 2000¹⁴ qui abritent 25 habitats d'intérêt communautaire, dont des pelouses dunaires et des zones humides. Le Grand site en projet comprend également des espaces naturels sensibles (ENS)¹⁵ et des terrains propriétés du Conservatoire du littoral. Par ailleurs, les deux zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)¹⁶ de type 1, une de type 2, présentes sur le territoire du projet ont permis d'identifier soixante espèces pour la flore patrimoniale¹⁷ parmi lesquelles sont recensées des orchidées et des plantes halophiles.

La gestion des espaces naturels protégés est coordonnée par la communauté de communes Vendée Grand Littoral (animatrice de Natura 2000 et gestionnaire co-désigné par le Département et le Conservatoire du littoral sur leurs propriétés respectives), la gestion des espaces boisés est quant à elle assurée pour partie par l'ONF dans le cadre du régime forestier et la partie marine par le parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis (PNM).

1.7. Une vie locale à forte prégnance touristique

La population du territoire est en augmentation constante, avec 4 503 nouveaux résidents depuis 1999¹⁸. Les résidences secondaires représentent 43 % des logements à Talmont-sur-Hilaire, mais 61 % des logements à Jard-sur-Mer. C'est à Talmont que les capacités d'hébergement touristique sont les plus fortes.

La pression foncière est un enjeu majeur pour le territoire. Avec 250 à 300 transactions réalisées entre 2017 et 2022 sur le périmètre du Projet Grand Site (PGS), le prix des terrains a fortement augmenté, rendant l'accès au logement difficile pour les jeunes actifs et les familles. Cette dynamique soulève des défis en matière d'urbanisation et de préservation des paysages. Le diagnostic établi dans le dossier mentionne, par exemple, le village des Eaux, « où les constructions récentes débordent sur les espaces de marais et les basses terres ».

Les activités agricoles, l'ostréiculture et le tourisme contribuent à l'économie locale. Cependant, ils sont confrontés à des défis majeurs, tels que la pression foncière, le vieillissement des propriétaires de marais à poissons et la nécessité de préserver les savoir-faire locaux.

¹⁰ Le cynoglosse des dunes, le criquet des dunes.

¹¹ Partie haute d'un marais littoral principalement constituée de vase durcie recouverte de végétaux.

¹² Se dit d'un organisme qui a besoin de fortes concentrations de sel dans son milieu de vie.

¹³ Anguille, bar, dorade.

¹⁴ Les sites Natura 2000 disposent d'une surface de 1 668 ha « Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables et Jard » (FR5200657), et le site « Pertuis Charentais » (FR5400469) relèvent de la Directive Habitat. Ils couvrent une très grande partie du périmètre terrestre. Le site « Pertuis charentais-Rochebonne » couvre la partie littorale (FR5412026). Il relève, pour sa part, de la Directive Oiseaux.

¹⁵ Les Espaces naturels sensibles (ENS) propriétés du Conseil départemental de Vendée sont : 14 ha (bois des Bouries), 13 ha (marais de la Guittière), 60 ha (bois des Sables de la Grange). Le Conservatoire du Littoral possède de son côté 231 ha (Pointe du Payré, marais de Lieu-Dieu, bois du Veillon).

¹⁶ « Pointe du Payré, marais salés et zones voisines à Jard-sur-Mer » (IN 520005781) et « Bois et Dune du Veillon, marais de La Guittière et zones voisines » (IN 520005782) pour les ZNIEFF de type 1 et la « Zone de Talmont-Point du Payré » (IN 520005780) pour la ZNIEFF de type 2.

¹⁷ Notamment le fragon petit-houx.

¹⁸ Et non 3000 comme indiqué dans le dossier (source Insee sur le fondement du recensement mis à jour en 2022). De 2011 à 2022, les deux communes ont connu une progression de leur population de 17 %.

L'agriculture occupe une place importante pour l'activité et l'emploi. Les prairies permanentes, les cultures céréalières, et les vignes (notamment à la Guittière) sont des éléments clés du paysage agricole. L'ostréiculture est une autre activité économique, avec une production de 500 tonnes d'huîtres par an. Les marais à poissons et les claires ostréicoles¹⁹ sont des éléments emblématiques du paysage, mais ils sont aujourd'hui confrontés à des défis environnementaux, tels que l'envasement des claires, la montée des eaux et les difficultés de maintien de la pisciculture souvent par absence de repreneurs des marais et de transmission des savoir-faire ancestraux.

Le tourisme est un secteur en forte croissance²⁰, avec 500 000 visiteurs par an. Les infrastructures (campings, ports de plaisance) et les sites naturels (notamment la plage du Veillon et la Pointe du Payré) constituent des attraits majeurs pour les visiteurs. Cependant, cette fréquentation touristique représente un défi pour la préservation des paysages et la gestion des flux²¹. Selon les analyses pratiquées en 2021²², 46 % des visiteurs du périmètre proposé pour le Grand Site (GS) sont des résidents, 16 % des résidents secondaires et 38 % des touristes. La fréquentation touristique est la principale source de tension, avec des pics estivaux qui impactent les milieux naturels et les services (stationnement, gestion des déchets).

La fréquentation touristique estivale, notamment sur les deux presqu'îles (Veillon et Payré), représente un enjeu quant à la canalisation des visiteurs, à leur stationnement automobile, particulièrement en haute saison.

D'autres défis résident dans la gestion complexe et l'entretien des marais. Si le Conservatoire du littoral et le Conseil départemental de la Vendée, pour les ENS, sont fortement associés au devenir de ces espaces, la complexité de leur gestion est assurée pour l'essentiel par des bénévoles, désormais pour partie rassemblés dans une association syndicale autorisée (ASA) dédiée aux marais à poissons. La rédaction d'une charte d'entretien et de vie des marais salants et à poisson est envisagée dans le cadre du PGS (action n°4). Les marais salants ne sont plus exploités que par trois sauniers bientôt en âge de partir à la retraite.

2. Le projet de Grand Site et son programme d'actions

2.1 Un périmètre du projet de Grand Site cohérent mais limité

Le périmètre du projet a été défini en fonction de plusieurs critères. Tout d'abord, il couvre les sites classés et inscrits, qui sont au cœur de la démarche de préservation. Ensuite, il intègre le chenal historique du Payré à Talmont-Saint-Hilaire. Il prend en compte les continuités des entités paysagères et des milieux naturels. Par ailleurs, il comprend des secteurs à enjeux (très fréquentés ou sensibles), et inclut les espaces naturels sensibles (ENS), gérés par le Département de la Vendée, les terrains du Conservatoire du littoral ainsi que des espaces protégés au titre de la directive européenne Natura 2000. Ces zones sont essentielles pour la biodiversité et la préservation des paysages. Les deux centres-villes de Talmont-Saint-Hilaire et Jard-sur-Mer constituent des portes d'entrée principales au site. Le périmètre a évolué depuis l'engagement dans la démarche Grand Site pour couvrir désormais, dans la proposition qui vous est soumise, la totalité du site classé.

¹⁹ Il s'agit des bassins d'affinage dans lesquels on laisse reposer les huîtres après leur retrait des parcs en mer. Elles y perdent un peu de salinité et gagnent du goût et une durée de conservation.

²⁰ Le dossier évoque p.69 la présence de 110 000 lits touristiques dont 45 000 lits marchands au sein de la CCVGL et 10 247 lits touristiques marchands à Talmont-Saint-Hilaire, 7 244 à Jard-sur-Mer, les lits non marchands s'équilibrent 14 835 à Talmont-Saint-Hilaire et 14 935 à Jard-sur-Mer, il en est également ainsi pour les résidences secondaires 2 967 à Talmont-Saint-Hilaire et 2 987 à Jard-sur-Mer. Par ailleurs, on dénombre 2 767 lits ou places en camping à Talmont-Saint-Hilaire contre 1 668 sur Jard-sur-Mer. Talmont dispose également de 142 chambres hôtelières.

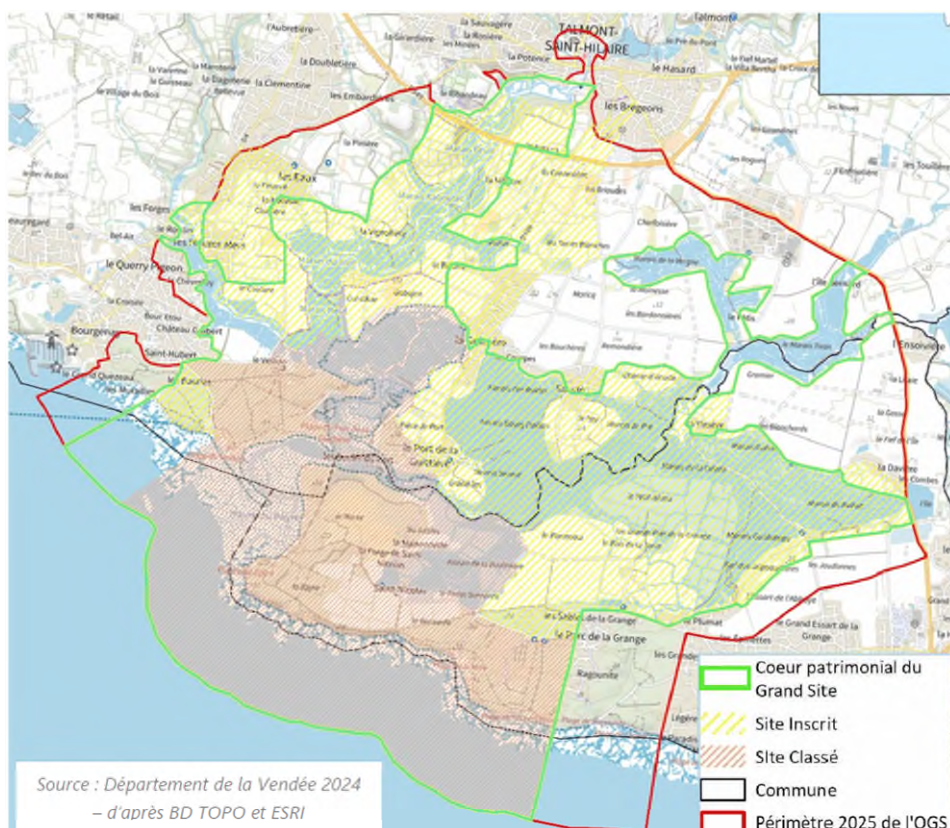
²¹ Les flux mentionnés dans le dossier (p.73) sont pour la plage de la Mine 100 000 visiteurs à l'année (65 000 sur la période juillet-août), sur la Pointe du Payré à Jard-sur-Mer 55 000 à l'année (20 000 pendant la période estivale), sur la plage du Veillon 500 000 visiteurs à l'année (260 000 l'été) et au château de Talmont-Saint-Hilaire 50 000 visiteurs d'avril à octobre.

²² Source : Résultats de l'étude de fréquentation du Grand Site du Havre du Payré cabinet Test novembre 2021.

2.1.1 La notion de « cœur patrimonial »

L'équipe d'animation du Grand Site a défini un « cœur patrimonial » de celui-ci qui recouvre en totalité le site classé et, pour l'essentiel, le site inscrit. Il inclut certains secteurs protégés au titre de la biodiversité. Le dossier explique cette notion de la façon suivante : « *Le cœur patrimonial rassemble les sites où l'esprit des lieux s'exprime avec le plus de force et où les plus grandes fragilités sont constatées* ». Les conséquences de ce nouveau périmètre ne sont pas clairement exposées. Toutefois, le dossier indique que « *dans ce secteur, les attentions des collectivités et des services de l'Etat devront être maximales pour la préservation et la transmission de l'esprit des lieux* ».

Le renforcement des échanges entre les services de l'Etat (architecte des bâtiments de France pour le ministère de la culture et inspectrice des sites pour le ministère de la Transition écologique) via des réunions régulières communes dont une partie pourrait être partagée avec les services des collectivités territoriales concernées serait, à cet égard, d'une grande utilité.



Carte des différents périmètres concernés par le Projet de Grand Site (source : dossier de candidature p.10)

2.1.2 Un périmètre réduit qui gagnerait à évoluer pour donner davantage de cohérence au Grand Site

La question de l'extension du périmètre du Grand Site à la commune de Saint-Vincent-sur-Jard pour la partie du marais de l'Ensoivière a été examinée. Elle n'est pas jugée opportune à ce stade par les collectivités impliquées dans le projet de Grand Site. La continuité hydraulique et paysagère justifierait pourtant d'examiner cette extension.

2.1.3 La nécessaire extension du site classé

Classement du site inscrit

L'extension du site classé pour englober la totalité ou une partie du site inscrit était mentionnée pour « la pointe du Payré, les marais et le bois du Veillon » dans l'instruction du Gouvernement du 18 février 2019 « relative à l'actualisation de la liste indicative des sites majeurs restant à classer au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'environnement ». Elle devrait donc être instruite.

Le Conseil départemental de la Vendée a confirmé son intention de poursuivre la réflexion sur les périmètres de protection des paysages et des espaces naturels (Action n° 17). Une proposition d'extension du site classé est envisagée après une concertation entre les acteurs locaux. Cette réflexion est prévue pour 2026 et prendra en compte : les sites inscrits et classés existants, les Périmètres délimités des abords (PDA), les stratégies d'acquisition foncière du Conservatoire du littoral et du Conseil départemental au titre des ENS.

2.2 La démarche de projet Grand Site engagée en 2016

La démarche Grand Site a débuté par des sollicitations adressées au ministère dès 2016, avec la rédaction d'une note argumentaire. Cette phase préliminaire a abouti à l'engagement formel de la démarche le 27 mars 2017. À cette occasion, la ministre insistait sur un point crucial : tous les futurs travaux au sein du site classé devront impérativement s'inscrire dans le projet global du Grand Site, garantissant ainsi la conciliation des enjeux de préservation et de valorisation du patrimoine avec un accueil du public de qualité.

La phase de préfiguration du PGS s'est étendue jusqu'en 2025. Elle a été étayée par des études paysagères réalisées en 2012²⁴, puis en 2023, et a reposé sur une large concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ce processus consultatif a démarré en février 2023 par la réalisation de cinquante entretiens individuels avec des acteurs du territoire (élus, partenaires institutionnels, représentants d'associations et d'usagers). Il s'est poursuivi avec la tenue d'ateliers spécifiques rassemblant les ostréiculteurs, les chasseurs et les professionnels intervenant dans les marais. Enfin, une consultation publique a eu lieu en mai 2023, s'appuyant sur une réunion publique ayant rassemblé une trentaine de personnes, ainsi que des micros-trottoirs. Ces étapes ont permis d'entamer la phase actuelle de co-construction du programme d'actions avec tous les partenaires concernés.

Parallèlement à cette phase de planification et de concertation, plusieurs travaux pilotes ont été engagés sur le terrain, préfigurant les actions concrètes du futur Grand Site. Parmi ces réalisations figurent la restauration des essailles, la renaturation des dunes et l'aménagement d'une partie de la piste cyclable prévue sur le futur itinéraire du Grand Site.

2.2.1 Des actions significatives déjà engagées

Ces dernières années, le territoire a mené de nombreuses actions qui s'inscrivent directement dans la logique de sa démarche Grand Site.

Plusieurs travaux de mise en défens et de restauration ont été entrepris sur les milieux dunaires, notamment sur les zones fortement sollicitées comme les dunes mobiles et certains secteurs de dunes grises (plage de la Mine, Pointe du Payré, Veillon, Bourgenay). Parallèlement, un balisage des cheminements a été réalisé dans des zones sensibles telles que les falaises de la Pointe du Payré, afin de mieux canaliser la fréquentation du public.

Concernant la restauration écologique, le territoire a procédé à celle de pelouses calcicoles, en partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), ainsi qu'à la restauration et à la création de mares sur le secteur du Payré. Des travaux importants ont également été engagés au sein des marais, notamment par le Conservatoire du Littoral, qui a procédé au curage des cordes²⁵ et à la reconstruction des essailles avec des matériaux d'origine et des techniques traditionnelles²⁶.

Sur le plan du bâti et de l'accueil, la déconstruction de certains bâtiments issus des anciennes colonies de vacances a été entreprise. De plus, le bâtiment de la Salorge (entrepôt à sel) situé à Talmont, qui avait été démoli, a été remplacé par un nouveau bâtiment, inauguré en juillet 2025, reprenant les formes architecturales du bâti initial.

²⁴ « Pointe du Payré, les marais et bois de Veillon. Extension du site classé. Etude paysagère et patrimoine préalable », Jacques Courillaud, DREAL Pays de la Loire, novembre 2012 et « étude ensemblière relative au patrimoine, au paysage et au plan d'actions de l'opération Grand Site du Havre du Payré », Tome 1 « de l'esprit des lieux au Projet Grand Site » Groupement d'études Duhamel, 2023-2024.

²⁵ Les cordes des marais sont ces bassins étroits et sinueux dont la berge était autrefois utilisée pour le bétail. L'étroitesse de ces marais est liée aux conditions d'élevage pour la pisciculture.

²⁶ Le conservatoire du Littoral a notamment mené plusieurs chantiers importants avec cet objectif, d'autres reconstructions d'essailles avec un usage de béton ont été moins respectueuses de la préservation du patrimoine et du savoir-faire.



Reconstruction d'essailles (écluses à poissons) sur le marais (Conservatoire du littoral 2025)



Nouveau bâtiment de la Salorge à Talmont-Saint-Hilaire (Ph.S décembre 2025)

2.2.2 Le programme d'actions du Projet Grand Site et les moyens accordés à sa mise en œuvre

Le programme d'actions est composé de 24 fiches détaillées (voir annexe 1).

Le premier axe : « *Réhabiliter le cœur patrimonial et donner à voir les sites emblématiques* » comprend sept actions qui relèvent de travaux intellectuels (études, schémas, chartes, etc.). Ces actions seront analysées infra.

Le deuxième axe : « *Maîtriser la fréquentation et améliorer l'accueil dans le respect des valeurs de l'esprit des lieux* » comprend également sept actions, dont quatre peuvent également apparaître comme des travaux intellectuels, « définir une stratégie d'accueil », « créer et hiérarchiser le réseau de sites d'accueil », « mener une étude d'ensemble », « définir une charte d'accueil ». Les actions ayant une vocation opérationnelle portent sur l'analyse de la fréquentation *via* des outils dédiés, la finalisation de la piste cyclable du PGS et l'encadrement des nouvelles pratiques des sports et des loisirs.

Le troisième axe s'intitule « révéler, transmettre la valeur des paysages remarquables et les savoir-faire ancestraux qui les ont façonnés ». En six actions, il mentionne des intentions intéressantes mais traduites dans ce projet uniquement par des prestations intellectuelles : une étude sur le changement climatique menée avec le Cerema (**Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement**), la définition (et mise en œuvre) d'une stratégie de communication, la poursuite d'une réflexion sur les périmètres de protection des sites, la création d'un référentiel commun, la mise en œuvre d'une charte qualité du territoire, la définition d'une stratégie de médiation (et sa mise en œuvre).

Le dernier axe : « *mettre en œuvre collectivement le projet de Grand site de France (GSF)* » évoque *via* la liste des actions la gouvernance du projet de GSF, ses moyens humains et techniques, la rédaction et l'approbation d'une convention de projet et l'évaluation de l'avancement de celui-ci.

Le budget connu pour la durée du PGS est évalué à 6,84 M €²⁷. Il concerne principalement la restauration, effectuée en 2025, de la Salorge de Talmont pour 825 000 €, la reconfiguration du parking du Veillon pour 1M €, la réorganisation du poste de surveillance de la presqu'île du Payré pour 500 000 €, les acquisitions et travaux sur la colonie de vacances de Jard pour 988 000 € et à hauteur de 100 000 € sur le secteur du Veillon, des travaux d'infrastructures de mobilité douce (dont la finalisation de la piste cyclable) pour 900 000 €, l'amélioration de cheminements piétons pour environ 250 000 €, des restaurations de milieux naturels pour 240 000 €, du petit patrimoine pour 340 000 € et des prestations intellectuelles permettant au territoire de bâtir des stratégies pour environ 1,22 M €. Le pilotage et la mise en œuvre du PGS est évalué à 45 000 € par an, soit 225 000 € sur la durée des cinq ans.

²⁷ Note transmise au rapporteur le 13 mai 2026 venant modifier le dossier initial en matière de financement.

Lors de la visite de votre rapporteur sur le territoire, du 8 au 10 décembre 2025, des explications ont pu permettre de mieux comprendre pourquoi les actions envisagées portaient avant tout sur des prestations intellectuelles et non sur des actions concrètes sur le territoire. Les acteurs du projet de Grand Site ont validé les grandes orientations des différents schémas d'intention rédigés notamment après la venue du paysagiste Alain Freytet missionné par le réseau des Grands Sites de France ²⁸. Le basculement dans le Projet Grand Site vise donc pour les premières années à permettre d'engager certaines actions après avoir partagé les priorités, portées par les nouvelles équipes municipales et intercommunales.

Mieux assurer la protection du site classé

Le site classé comprend, des deux côtés de l'estuaire du Payré, les sites exceptionnels qui ont fait l'objet de schémas d'intention. Ces documents prévoient des séquences d'aménagement avec pour finalité de désimperméabiliser et de végétaliser les stationnements mais également d'assurer un accès des visiteurs dans le cadre d'un parcours balisé. Ils prévoient également la suppression de stationnements comme à La Guittière (en limite du site classé) ou la reprise des circulations des deux-roues et des piétons le long des axes menant aux plages. Des actions ont déjà été menées à Jard-sur-Mer par le retrait d'un restaurant de plage et le stationnement temporaire d'un food truck en retrait du cordon dunaire. Des améliorations ont été apportées aux cheminements et aux stationnements des deux-roues ; la reprise des parkings de la plage de la Mine est planifiée.

Un des aspects du projet est d'envisager la déconstruction d'un ou plusieurs pavillons implantés dans le cœur du site classé (action n°7) dans le secteur dit de la porte Océane. Les « colonies » sont constituées d'un ensemble de bâtiments d'accueil de jeunes, construits à l'origine par la Fédération des œuvres laïques pour son public de scolaires et de colonies de vacances. La réduction sensible du nombre de séjours par les collectivités locales a conduit à l'arrêt de l'exploitation de certains bâtiments. La démolition d'un premier ensemble (celui du Rhône et de la ville de La Roche-sur-Yon) a été menée à son terme. Seul un ensemble reste fonctionnel (Drôme). L'acquisition de celui de Saône-et-Loire vient d'être effectuée. L'objectif du Conseil départemental est de sécuriser les terrains acquis auprès de la Fédération des œuvres laïques de ce département tout en envisageant à terme une valorisation partielle ou totale de la colonie de la Drôme dans un objectif historique et patrimonial. Il reste à préciser le projet notamment s'il permet une renaturation des lieux. Mais au préalable, un travail est à conduire sur la qualité patrimoniale du site. En effet, l'architecture liée aux vacances des jeunes publics a, sur ce site, un relief particulier puisqu'elle allie la forme traditionnelle des bâtiments vendéens à une architecture très moderne notamment dans la partie centrale des édifices. Elle résulte de l'architecte Jean Debarre. Une étude est sollicitée, notamment par les services du ministère de la culture, pour examiner l'intérêt éventuel de décerner à tout ou partie de ce site le label « Architecture contemporaine remarquable ». Lors de la visite de terrain, les services du département ont montré un intérêt pour que cette étude soit rapidement entreprise

Par ailleurs, le devenir d'autres constructions en dur, notamment au sein de la forêt littorale et dans le site classé sera à questionner. Si leur existence est bien mentionnée dans le diagnostic (p.68), l'échéancier de leur disparition ne figure pas à ce stade dans le programme d'actions.

Au titre des actions à mener, notons la poursuite de certains projets indispensables au maintien et à l'entretien des marais (essailles, bossis), aux travaux de renforcement des dunes grises, à la renaturation de dunes (Veillon, Pointe du Payré). Une analyse des effets attendus du Projet de Grand Site sur le territoire concerné est présentée en annexe 3 à ce rapport.

Mieux connaître la fréquentation touristique

Une étude de fréquentation a été réalisée en 2020-2021. Il est envisagé de l'actualiser à l'horizon 2026-2027

Après sa réalisation, il est envisagé d'élaborer un « schéma d'accueil des visiteurs et d'aménagement du territoire favorisant l'écomobilité » (action n°09). Cette action vise notamment à prévenir les nombreux conflits d'usage et de partage de l'espace, le stationnement sauvage et les incivilités. Le schéma proposerait notamment une « offre séjour sans voiture ». Ces études sont dotées d'un budget conséquent (entre 100 000 et 150 000 €). Le calendrier prévoit une livraison en 2027. Indiquons par

²⁸ Expertise flash pour la plage de la mine, la pointe du Payré et le bois du Veillon, Alain Freytet pour le Réseau Grands Sites de France et le conseil départemental de la Vendée, avril 2024.

ailleurs, l'augmentation du nombre d'éco-compteurs prévue dans le programme d'actions (action n°08).

Renforcer l'attention au paysage

Le programme d'actions prévoit l'élaboration d'une charte paysagère des activités ostréicoles de l'estuaire après l'inventaire du petit patrimoine s'y trouvant (action n°05). L'objectif est l'adoption de la charte en 2029. Par ailleurs, des études sont annoncées sur les exercices 2025-2026 pour améliorer la signalétique et élaborer une charte.

Le projet présenté dans le cadre de la candidature au PGS marque l'intention de créer un référentiel commun de qualité architecturale urbaine et paysagère à l'horizon 2026. Ce référentiel aurait pour vocation à être retranscrit en tout ou en partie dans les documents d'urbanisme. Il pourrait faire l'objet d'un accompagnement technique pour faciliter sa mise en œuvre. Le CAUE de Vendée serait partenaire de cette opération comme l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) « Vendée Grand Littoral » (action n°18). Par ailleurs, l'élaboration en cours du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPCI devrait contenir une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « *consacrée au PGSF Site*²⁹ ». Son contenu n'est pas connu à ce stade. Il a été indiqué à votre rapporteur lors de la visite sur site, que le règlement du PLUi est déjà arrêté pour l'essentiel sans *a priori* avoir intégré de spécificités de protection des villages au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme.³⁰.

Objectiver les effets du changement climatique et les suivre

Plusieurs enjeux apparaissent pour le territoire du Projet de Grand Site : la montée des eaux par augmentation du niveau de la mer, la sécheresse, notamment sur les espaces boisés, la salinisation des sols, l'augmentation de la température de l'eau dans les marais, l'érosion du trait de côte (prononcée notamment sur le secteur Est du GS), les risques d'incendies plus importants sur les parties boisées et la végétalisation des zones urbaines pour y assurer des îlots de fraîcheur.

Le programme d'actions envisage, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes « Vendée grand littoral », le lancement d'une étude sur les effets du changement climatique sur les enjeux agricoles, paysagers, patrimoniaux et archéologiques (action n°15). Cette action devrait déboucher, après une sensibilisation des différents acteurs, sur la création d'un observatoire des effets du changement climatique. Le calendrier dédié à cette action envisage cette création à l'horizon 2027.

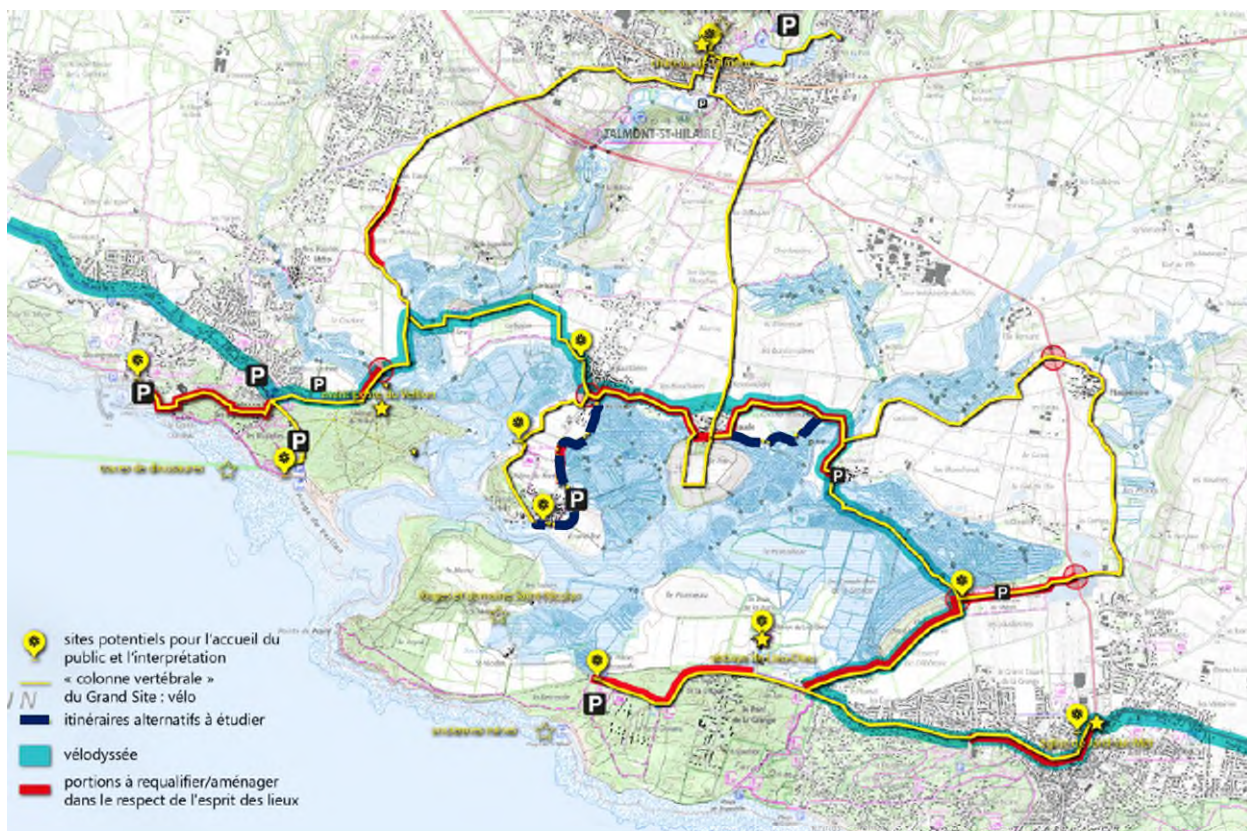
L'EPCI a également élaboré son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et un programme d'actions de prévention des inondations (Papi) (dont certaines études, menées par le Cerema, portent notamment sur l'état des digues dites stratégiques). Ce dernier intègre certaines actions en lien avec les évolutions climatiques (sensibilisation des scolaires, adaptation de la gestion des marais, fixation des dunes, etc.). Par ailleurs, le renforcement de la Défense des forêts contre les incendies (DFCI) fait l'objet d'un travail avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Achever les itinéraires deux-roues, repenser les mobilités alternatives à la voiture

La pratique du vélo est importante sur le territoire pour les résidents à l'année comme pour les estivants. Elle est en augmentation constante. La finalisation du tracé de la piste cyclable sur le territoire du Grand Site projeté fait partie des actions prévues (action n°10). Elle résulte notamment d'un travail très vertueux en ateliers ayant abouti à un consensus et à acter l'abandon du précédent tracé envisagé à travers les marais. L'objectif est de disposer d'un tracé complet en 2029. Toutefois, si le budget consacré est conséquent, la programmation de travaux n'est pas détaillée à ce stade. Par ailleurs, le projet envisage la formalisation de boucles cyclables sur le territoire.

²⁹ Dossier de candidature p.60.

³⁰ Cet article dispose : « *Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres* ».



Carte présentant en pointillé bleu les éléments de réflexion sur l'avenir de la piste cyclable (source dossier du PGS p.43+ PhS)

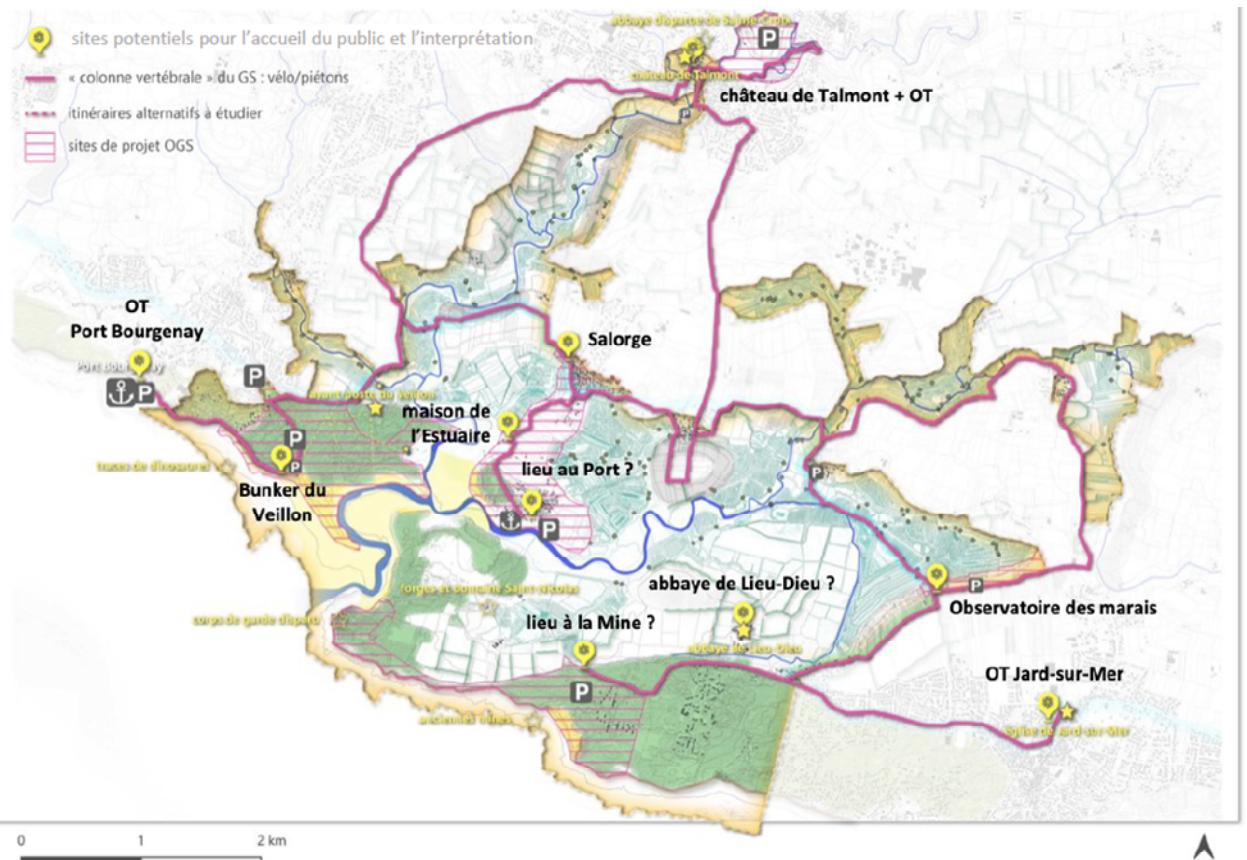
Une navette gratuite existe entre le bourg de Talmont et la place du Veillon (via le Port de Bourgenay). Elle dessert le territoire du Grand Site en projet huit fois par jour durant les mois de juillet et d'août (coût annuel 34 000 €). Une autre navette dessert la plage de la mine à Jard-sur-Mer cinq fois par jour en haute saison. Hors période estivale, ces services de transport collectif ne desservent pas les principaux secteurs du Grand Site. L'objectif de réduction de la place de la voiture à proximité du littoral et de l'estuaire se concrétisera notamment par la limitation du nombre de stationnements et le besoin de renforcement de l'offre de navettes.

Mesurer l'impact des pratiques sportives sur le périmètre du Grand Site

Les activités sportives et les loisirs pratiqués sur le territoire du PGS peuvent générer des difficultés (stationnements sauvages, impacts physiques sur les milieux naturels, affichages illicites). Une des actions vise à « aller vers une pratique des sports et loisirs de nature respectueuse de l'esprit des lieux et des milieux » (action n°11). Elle prévoit d'étudier les impacts de ces pratiques puis de produire un schéma ou une charte. Si l'intention est bonne, sa réalisation à échéance 2029 paraît lointaine au regard des enjeux de préservation des sites, lesquels relèvent d'une certaine urgence. Toutefois les travaux engagés par le Parc naturel marin pourraient conduire à avancer prochainement ce calendrier.

Conséquence du projet pour le grand public et les professionnels

Dans le cadre des études envisagées (fiche n°12), une réflexion sera menée sur les sites d'accueil du public et sur les parcours empruntés par celui-ci. Un projet de maison de site et /ou de plusieurs lieux d'accueil permanents ou saisonniers doit être étudié, leur mise en œuvre sera progressive.



Localisation des différents sites d'accueil du public (source dossier, fiches actions p.47).

Dans le cadre de l'amélioration de la découverte du marais, il est prévu d'élaborer un « schéma d'intention du coteau de l'observatoire des marais ». Ce belvédère est appelé à jouer un rôle central dans la fréquentation du site, servant de point de passage pour les boucles pédestres et cyclistes, et bénéficiant d'une révision de sa signalétique et d'une mise en valeur de ses paysages (Action n°06). Pour assurer un accueil touristique de qualité et durable, le programme d'actions envisage l'élaboration d'une charte d'accueil touristique durable en direction des professionnels du tourisme. Cette charte permettra de fédérer les acteurs locaux, de coordonner leurs initiatives et de formaliser un engagement commun (Action n°14). De même, l'équipe d'animation du PGS et ses principaux partenaires œuvrent à la formalisation d'une stratégie de communication globale, qui devrait être établie au plus tard fin 2026.

Le PGS a également pour ambition de créer une charte qualité du territoire afin de valoriser les produits locaux et les circuits courts. Dans ce cadre, l'implantation de lieux de vente spécifiques pour les produits labellisés « Projet Grand Site de France Havre du Payré » est envisagée au plus tard en 2029 (Action n°19). Parallèlement, les acteurs du projet planifient la définition d'une stratégie partagée de médiation en direction des habitants et des visiteurs, dont l'achèvement est prévu pour 2027. Cette action a conduit à la création d'un poste de « chargé de médiation/sensibilisation dédié au projet Grand Site » en janvier 2026. Cet agent a pour mission d'engager un travail de sensibilisation auprès des établissements scolaires locaux et voisins, et d'opérer la médiation culturelle et environnementale nécessaire pour les visiteurs extérieurs (Action n°20).

Les intentions par secteur

Concernant le secteur de la Guittière et son port, il est notamment évoqué le déport d'un parc de stationnement afin de l'éloigner du site. Aujourd'hui, la zone de stationnement couvre environ 4 500 m². Les informations graphiques disponibles indiquent que la nouvelle surface dédiée pourrait rester comparable, avec environ 3 650 m² occupés sur un terrain agricole et environ 800 m² conservés sur l'emplacement actuel. Les intentions précises concernant ce déplacement doivent être finalisées avant la fin de l'année 2026. D'autres intentions d'aménagement sont également évoquées, comme l'évolution du bâtiment de la Salorge (déjà reconstruit) en un lieu de découverte, la gestion future du camping et la création d'une nouvelle boucle cyclable. Ces initiatives feront l'objet d'études complémentaires (Action n°1).



Presqu'île de la Guittière. En jaune, le futur parking dit événementiel et en orange le secteur devant être partiellement renaturé avec transfert d'espaces de stationnement (source dossier programme d'action p. 11 et Ph.S).

Sur la presqu'île du Veillon, l'ambition principale est de valoriser l'arrivée sur la presqu'île, de requalifier et de déconcentrer les espaces de stationnement existants. L'objectif est de retrouver progressivement le caractère originel des abords de la plage et de conforter le double caractère du Bois du Veillon, à la fois parc historique ensauvagé et lieu d'aménagement de belvédères ouvrant sur les espaces ostréicoles. Dans ce secteur, des travaux de mise en conformité avec la loi Littoral et les règles relatives aux implantations sur le domaine public maritime sont envisagés, notamment pour un restaurant de plage, mais ces travaux ne sont actuellement pas programmés (Action n°2).

Enfin, les objectifs annoncés pour la presqu'île du Payré visent à mettre en valeur l'arrivée sur site par la route de Saint-Nicolas qui longe la côte, à requalifier les espaces de stationnement situés sous la forêt, et à affirmer le caractère peu aménagé du site au cœur des dunes boisées. Bien qu'un ordonnancement des opérations soit mentionné pour ces actions, celles-ci ne sont pas encore dotées financièrement. Il est simplement précisé que certaines d'entre elles pourraient être effectuées en régie par les services locaux (Action n°3).

3. La gouvernance du Grand Site et son premier bilan

3.1 Un cadre de la gouvernance stabilisé

Le Projet de Grand Site est porté par le département de la Vendée et associe étroitement les communes de Talmont-Saint-Hilaire et Jard-sur-Mer, ainsi que la communauté de communes « Vendée Grand Littoral ». La structure de gouvernance est assurée par un comité de pilotage (Copil) restreint se réunit annuellement. Celui-ci est complété par un conseil du Havre du Payré, également appelé Copil élargi. Il se réunit une à deux fois par an. Ce dernier rassemble les élus, le comité technique et l'ensemble des partenaires du projet. Un comité technique assure le suivi, la coordination technique, la préparation des bilans, les évaluations et la préparation du Copil. Il se réunit deux à trois fois par an. Des instances comme le comité scientifique et culturel ou les groupes de travail thématiques (mobilité, tourisme, médiation) sont susceptibles de lui apporter des contributions ciblées. Les acteurs du PGS ont formalisé leur engagement en signant, en 2024, une charte des bonnes pratiques visant à garantir la cohérence des actions entreprises par les collectivités et les acteurs publics vis-à-vis du PGS (Action n°23). Il est désormais proposé de finaliser cette structuration par la rédaction et l'approbation d'une convention spécifique au Projet Grand Site.

3.2 Les outils et les moyens à renforcer

Afin de garantir la réussite du projet, le dossier souligne la nécessité de renforcer l'équipe dédiée. Ce renforcement passe par le recrutement d'un ou d'une chef(fe) de Projet Grand Site, d'un ou d'une chargé(e) de mission spécialisé(e) en médiation, tourisme, concertation et communication, d'un ou d'une chargé(e) de projet, et d'un ou d'une paysagiste conseil. Il apparaît également important que les deux écogardes déjà présents soient intégrés ou fortement articulés avec cette équipe. De plus, la fiche action n°22 mentionne le besoin de recruter un demi-poste supplémentaire pour le suivi des marchés et l'administration générale.

3.3 Améliorer le suivi et l'évaluation

Le suivi de l'action globale du PGS fera l'objet d'une évaluation. La méthode à cet effet est brièvement décrite dans la fiche-action n°24. Le programme d'actions intègre des indicateurs pour chacune des mesures, sans toutefois spécifier de valeur initiale ni de valeur d'objectif pour toutes les actions prioritaires identifiées. L'analyse de la fréquentation repose sur les éco-compteurs (piétons et deux-roues) installés sur les sentiers et les cheminements, complétés par les comptages routiers du conseil départemental. Toutefois, la fiabilité de ces comptages doit être renforcée pour éviter les doubles comptages et les interférences.

La communauté de communes « Vendée Grand Littoral » mène quant à elle des analyses basées sur l'application *Flux Vision* d'Orange, ce qui permet de mieux distinguer les résidents des visiteurs, ainsi que leurs origines et destinations. Il a été suggéré à la communauté de communes de demander des compléments afin de mieux cerner les flux spécifiques au territoire Grand Site.

En matière de suivi des espèces patrimoniales, les interlocuteurs ont démontré la qualité de leur approche, notamment la récurrence des inventaires des espèces les plus vulnérables. Des actions sont engagées, dans le cadre du Docob Natura 2000 ou en dehors de ce zonage, pour restaurer l'attractivité des milieux concernés.

Enfin, si le statut de Projet Grand Site est accordé par la ministre, il est souhaitable que le projet rende compte annuellement de son activité, justifiant ainsi l'usage de la subvention publique dédiée et que le dossier soit complété par les indicateurs de suivi (valeur initiale et valeur d'objectif)

L'Inspection Générale suggère *a minima* que le compte rendu du comité de pilotage annuel soit transmis à la DREAL Pays de la Loire, à la DGALN et à la mission d'inspection générale des sites et des paysages afin que d'éventuels écarts importants au regard du projet puissent, le cas échéant, faire l'objet d'échanges.

Conclusion

La démarche engagée et ses atouts

Le Conseil départemental de Vendée porte le Projet de Grand Site du Havre du Payré avec l'objectif d'accompagner les élus locaux et de formaliser un projet partagé qui prend en compte le patrimoine exceptionnel du site. Les atouts prioritaires du territoire résident dans sa géologie, la grande diversité de ses paysages et la richesse de sa biodiversité. Ce secteur bénéficie déjà d'une intervention concertée des pouvoirs publics en matière d'acquisition foncière, impliquant le Département pour les ENS, le Conservatoire du littoral pour les autres espaces fragiles, et l'Office national des forêts pour la gestion des boisements publics intégrés au périmètre.

Le Havre du Payré est un secteur très attractif, à la fois pour la population locale et pour un tourisme saisonnier s'étendant du printemps à l'automne. La pratique du vélo, déjà bien développée en Vendée, est renforcée par la présence de la Véloodyssée³¹ qui traverse le périmètre du projet de Grand Site. L'histoire remarquable des lieux et l'attrait lié à la découverte des paysages, notamment à l'issue de cheminements vers les pointes, contribuent également à cette dynamique. Afin de préserver la qualité, la beauté et l'héritage remarquable de ce site, la direction du projet a retenu vingt-quatre actions pour un montant global estimé entre 6,8 M€. Ce programme traduit la volonté de conforter les atouts du site, de mieux canaliser la fréquentation, de prévenir les incivilités et de garantir la préservation de ces patrimoines naturels et culturels face à la pression des usages. Le projet s'est structuré autour d'un socle fédérateur rassemblant collectivités locales, associations, propriétaires et acteurs bénévoles mobilisés. Il convient désormais d'en renforcer la dynamique.

Les points de vigilance

À la lecture du dossier, il apparaît qu'un nombre important des projets envisagés concerne encore des études plutôt que des actions concrètes. Le principal apport de la séquence écoulée, notamment depuis l'intervention du paysagiste Alain Freydet en 2024, réside dans la définition de schémas d'intention sur les principaux lieux à enjeu ainsi que dans la convergence des acteurs autour de leur mise en œuvre. Le projet doit donc préciser ses actions avant de les engager. **À ce stade, votre rapporteur rappelle qu'une demande de labellisation ne saurait avoir de sens que si les schémas d'intention trouvent, au préalable, une concrétisation effective sur le terrain.**

Un questionnement subsiste également concernant le périmètre de l'opération envisagée, car il exclut pour l'instant le marais de l'Ensoivière, situé sur la commune de Saint-Vincent-sur-Jard. Ce marais à poissons est pourtant lié sur le plan hydraulique comme en matière de paysage aux marais Tiran³² qui, eux, sont intégrés au Projet de Grand Site.

Par ailleurs, si le site classé répond au critère du pittoresque, la géologie exceptionnelle du Havre du Payré et surtout la découverte de traces de dinosaures dont une partie est hors du site classé, justifie la prise de mesures de très court terme³³. Les prélèvements illégaux dont font l'objet ces empreintes, justifient une action rapide (une instance de classement ou un arrêté de protection de géotope). En attendant une décision de renforcement des protections, il appartient aux communes concernées et au gestionnaire du Grand Site de renforcer la surveillance de cette partie du site.

Votre rapporteur souligne l'intérêt du programme d'actions pour améliorer rapidement certains paysages du territoire, notamment en matière de signalétique, de préservation de la qualité des bâtis et de respect de l'identité des villages du Grand Site, actuellement soumis à une regrettable banalisation urbanistique et paysagère. Il est également souhaitable que l'équipe qui se structurera, en cas de réponse ministérielle favorable, puisse travailler sur les questions paysagères en diffusant de bonnes pratiques, notamment *via* le Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes « Vendée Grand Littoral », y compris vers les communes situées en rétro-littoral.

³¹ Voir carte page 15.

³² Situé à Talmont-Saint-Hilaire.

³³ Alors que les traces des animaux préhistoriques n'étaient alors pas connues, l'inspecteur général A. Coumet citait dans son rapport du 23 mai 1975 relatif au classement de la Pointe du Payré l'avis d'un scientifique professeur à l'Université de Nantes « Les terrains concernés représentent à côté de leur grande valeur esthétique un ensemble scientifique exceptionnel attirant chaque année de nombreux spécialistes français et étrangers de plusieurs disciplines je précise qu'il s'agit du site le plus remarquable du littoral entre vilaine et Gironde le classement s'impose d'autant plus que bien des richesses que possédaient par ailleurs le littoral vendéen ont été sérieusement compromises ces dernières années ou sont sur le point de l'être ».

Au regard du dossier présenté et de la visite effectuée par votre rapporteur du 8 au 10 décembre 2025, il convient de souligner la qualité du travail mené par l'équipe de pilotage de cette candidature, ainsi que l'implication des communes, de Vendée Grand Littoral, du département de la Vendée et de leurs élus. Il y a lieu de mentionner également l'apport des services de l'État (préfecture, DREAL), notamment celui de l'inspectrice des sites et de l'Architecte des Bâtiments de France.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, votre rapporteur propose de répondre favorablement à la demande du Conseil départemental de la Vendée et d'accorder le statut de Projet Grand Site au Havre du Payré, en validant le projet et le programme d'actions.

Il est proposé d'intégrer à votre avis plusieurs recommandations :

- protéger les empreintes de dinosaures tridactyles par une surveillance renforcée du site et conforter les moyens d'action par une demande de décision d'instance de classement et/ou la prise d'un arrêté de protection de site géologique (APG) ;
- appliquer, dans le cœur patrimonial, un suivi strict de toutes les autorisations d'urbanisme (après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'inspectrice des sites), procéder à un repérage des éléments remarquables du patrimoine vernaculaire (villages et hameaux) afin d'en garantir la protection, notamment via les dispositions réglementaires du PLU, et engager une action de requalification paysagère ;
- préciser les séquences d'évolution des aménagements et des équipements dans le secteur du Veillon, en cohérence avec le schéma d'intention ;
- engager rapidement, et avant le dépôt d'un dossier de demande du label Grand Site de France, une réflexion sur une possible extension du Grand Site à la commune de Saint-Vincent-sur-Jard, afin d'intégrer le marais de l'Ensoivière et d'assurer la continuité hydraulique et paysagère.


Philippe Schmit



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Sous-direction de l'urbanisme réglementaire
et des paysages
Bureau des sites et espaces protégés*

*Affaire suivie par : Isabelle POULET
isabelle.poulet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 32 53*

**Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature**

Paris, le

**La ministre de la transition écologique, de la
biodiversité, de la forêt, de la mer
et de la pêche**

à

Monsieur le chef du service de l'inspection
générale de l'environnement et du
développement durable
Section habitat, aménagement et cohésion
sociale
Mission d'inspection générale des sites et des
paysages

Objet : Demande d'une mission d'inspection générale – Projet et programme d'action du Projet Grand Site de France « Havre du Payré »

**PJ : Courrier des deux communautés de communes gestionnaire du Projet Grand Site « Havre du Payré »
Courrier de transmission du préfet de Vendée
PV de la CDNPS de Vendée du 05/06/2025
Rapport de la DREAL PdL pour la CDNPS
Projet et programme d'actions du PGSF**

Monsieur le président du conseil départemental de Vendée a transmis au préfet de Vendée les projet et programme d'action du Projet Grand Site de France « Havre du Payré », dont il est gestionnaire. Ce dernier l'a adressé à la ministre par courrier en date 18 août 2025.

Ce territoire a reçu un accord pour engager une démarche Grand Site en 2017. Les dernières années ont été consacrées à l'élaboration du Projet Grand Site de France et à son programme d'action. Ces derniers ont été présentés à la CDNPS de Vendée le 5 juin 2025, qui a rendu un avis favorable à l'unanimité.

ecologie.gouv.fr
Tour Séquoia
92005 La Défense cedex – Tél. : 33(0)1 40 81 32 61

1 / 2

Je vous prie en conséquence de bien vouloir désigner un membre de l'inspection générale afin d'effectuer une mission d'inspection en vue de rapporter en commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Pour la ministre et par délégation,
L'adjoint à la sous-directrice de l'urbanisme réglementaire et des paysages

Patrick BRIE
patrick.brie

Signature numérique de
Patrick BRIE patrick.brie
Date : 2025.09.05
17:07:08 +02'00'

ecologie.gouv.fr
Tour Séquoia
92005 La Défense cedex – Tél. : 33(0)1 40 81 32 61

2 / 2

Annexe 2 : Le programme d'actions du projet de Grand Site

Tableau des actions, degré de priorité, portage, coûts

AXES	n°	ACTIONS	PRIORITÉ 1 ou 2	PORTAGE ¹	COÛTS ESTIMÉS
1 - Réhabiliter le cœur patrimonial et donner à voir les sites emblématiques	01	Affiner le schéma d'intention de la Guittière et de son port et lancer les premières actions	1	TSH VGL	30 000 € à 50 000 € (études)
	02	Affiner le schéma d'intention de la presqu'île du Veillon et lancer les premières actions	1	TSH VGL CotL	40 000 € à 60 000 € (études)
	03	Affiner le schéma d'intention de la presqu'île du Payré et lancer les premières actions	1	JSM VGL CotL	40 000 € à 60 000 € (études)
	04	Elaborer la charte d'entretien et de vie des marais salants et à poissons	1	VGL	60 000 €
	05	Elaborer la charte paysagère des activités ostréicoles de l'estuaire	1	VGL	35 000 €
	06	Aboutir et mettre en œuvre le schéma d'intention du coteau de l'Observatoire des marais	1	JSM VGL	20 000 € à 30 000 € (études)
	07	Poursuivre la réflexion sur l'évolution du site des colonies et aboutir la renaturation partielle	2	COES	30 000 € à 40 000 € (études)
2 - Maîtriser la fréquentation et améliorer l'accueil dans le respect des valeurs de l'esprit des lieux	08	Mettre en place un outil de suivi de la fréquentation sur le périmètre de PGSF et ses portes d'entrée	1	COES	90 000 €
	09	Définir une stratégie d'accueil des visiteurs et d'aménagement du territoire favorisant l'écomobilité	1	VGL	100 000 € à 150 000 €
	10	Finaliser le parcours de la piste cyclable sur l'ensemble du Projet de Grand Site de France	2	COES VGL	800 000 €
	11	Aller vers une pratique des sports et loisirs de nature respectueuse de l'esprit des lieux et des milieux	2	TSH JSM	45 000 € (+ animation)
	12	Créer et hiérarchiser le réseau de sites d'accueil du public et un schéma d'interprétation	1	COES	65 000 €
	13	Mener une étude d'ensemble pour rationaliser, limiter et améliorer la signalétique	1	COES (études)	60 000 € (études)
	14	Définir une charte d'accueil touristique durable du territoire	2	VGL	60 000 € (+ animation / concertation)
3 - Réviser et transmettre la valeur des paysages remarquables et les savoir-faire ancestraux qui les ont façonnés	15	Mener une étude sur les effets du changement climatique - enjeux agricoles, paysagers, patrimoniaux et archéologiques	2	VGL	80 000 € à 100 000 € (études)
	16	Définir et mettre en œuvre la stratégie de communication du Projet de GSF	2	COES	À définir selon type de maîtrise d'ouvrage
	17	Poursuivre les réflexions sur les périmètres de protection des paysages et des espaces naturels	1	COES	À définir
	18	Créer un référentiel commun de qualité architecturale, urbaine et paysagère	1	VGL	50 000 € à 75 000 € (études)
	19	Mettre en œuvre une charte qualité du territoire valorisant les produits locaux et les circuits courts	2	VGL	60 000 € (+ animation / concertation)
4 - Mettre en œuvre collectivement le Projet de GSF	20	Définir et mettre en œuvre une stratégie partagée de médiation à l'égard des habitants et des visiteurs	2	COES	À définir selon type de maîtrise d'ouvrage
	21	Mettre en place la gouvernance collective du Projet de GSF	2	COES	Sans objet
	22	Se doter des moyens humains et techniques nécessaires	2	COES VGL	45 000 € / an (chargé de mission)
	23	Rédiger et approuver une convention pour le Projet de GSF	2	COES	Sans objet
	24	Evaluer régulièrement l'avancement du programme d'actions	2	COES	Sans objet
AXES	n°	ACTIONS		PORTAGE ¹	

DÉPARTEMENT GRAND SITE DE MARÉE HAVRE DU PAYRÉ

Tome 2 - le programme d'actions

financements (les financements européens restent à explorer) et calendrier

Financements potentiels ¹						ACTIONS	n°	AXES
	2025	2026	2027	2028	2029			
TSH VGL CDE3 Etat						Affiner le schéma d'intention de la Guiltière et de son port et lancer les premières actions	01	1 - Réhabiliter le cœur patrimonial et donner à voir les sites emblématiques
TSH VGL CdL CDE3 Etat						Affiner le schéma d'intention de la presqu'île du Veillon et lancer les premières actions	02	
JSM VGL CdL CDE3 Etat						Affiner le schéma d'intention de la presqu'île du Payré et lancer les premières actions	03	
VGL CDE3 Etat AELB						Elaborer la charte d'entretien et de vie des marais salants et à poissons	04	
VGL Etat						Elaborer la charte paysagère des activités ostréicoles de l'estuaire	05	
JSM VGL CDE3 Etat						Aboutir et mettre en œuvre le schéma d'intention du coteau de l'Observatoire des marais	06	
CDE3 Etat						Poursuivre la réflexion sur l'évolution du site des colonies et aboutir la renaturation partielle	07	
CDE3 Etat						Mettre en place un outil de suivi de la fréquentation sur le périmètre de PGSF et ses portes d'entrée	08	2 - Maîtriser la fréquentation et améliorer l'accueil dans le respect des valeurs de l'esprit des lieux
VGL Ademe						Définir une stratégie d'accueil des visiteurs et d'aménagement du territoire favorisant l'écocompatibilité	09	
CDE3 VGL JSM TSH Région						Finaliser le parcours de la piste cyclable sur l'ensemble du Projet de Grand Site de France	10	
TSH JSM						Aller vers une pratique des sports et loisirs de nature respectueuse de l'esprit des lieux et des milieux	11	
CDE3						Créer et hiérarchiser le réseau de sites d'accueil du public et un schéma d'interprétation	12	
CDE3 (études) Maîtres d'œuvre						Mener une étude d'ensemble pour rationaliser, limiter et améliorer la signalétique	13	
VGL Région						Définir une charte d'accueil touristique durable du territoire	14	
VGL CDE3 AELB						Mener une étude sur les effets du changement climatique - enjeux agricoles, paysagers, patrimoniaux et archéologiques	15	3 - Révéler et transmettre la valeur des paysages remarquables et les savoir-faire ancestraux qui les ont façonnés
CDE3 VGL Région						Définir et mettre en œuvre la stratégie de communication du Projet de GSF	16	
CDE3 CdL Etat						Poursuivre les réflexions sur les périmètres de protection des paysages et des espèces naturels	17	
VGL Etat						Créer un référentiel commun de qualité architecturale, urbaine et paysagère	18	
VGL CDE3 Région						Mettre en œuvre une charte qualité du territoire valorisant les produits locaux et les circuits courts	19	
CDE3 VGL Etat						Définir et mettre en œuvre une stratégie partagée de médiation à l'égard des habitants et des visiteurs	20	
						Mettre en place la gouvernance collective du Projet de GSF	21	
CDE3 VGL Etat						Se doter des moyens humains et techniques nécessaires	22	4 - Mettre en œuvre collectivement le Projet de GSF
						Rédiger et approuver une convention pour le Projet de GSF	23	
						Evaluer régulièrement l'avancement du programme d'actions	24	
PORTAGE ¹	2025	2026	2027	2028	2029	ACTIONS	n°	AXES

Annexe 3 : éléments photographiques relatifs au projet de Grand Site



Chêne vert anémomorphosé³⁴ dans la forêt du Veillon (source Facebook)



Parking de la plage de la Mine à Jard-sur-Mer (source CLN Dreal Pays de la Loire)

³⁴ *Déformations des plantes ligneuses sous l'action du vent. Elle se traduit principalement par une modification des caractéristiques morphologiques des végétaux par stratégie d'évitement.*



Equipements liant la plage du Veillon à l'espace de stationnement à Talmont-Saint-Hilaire (source CLN Dreal Pays de la Loire)



Discordance hercynienne (contact entre le Massif armoricain et le bassin aquitain) (source CLN Dreal Pays de la Loire)



Village de la Guittière et marais de Joncheray (source CLN Dreal Pays de la Loire)



Arrivée sur la plage de la Mine à Jard-sur-Mer (source PhS décembre 2025)

1- Au titre du paysage

> **Requalifier les paysages naturels remarquables qui ont justifié le classement au titre de sites.** Les actions N° 2 et 3 de l'axe 1 concernent les dunes du Veillon, la pointe Payré et leurs abords. Elles sont déjà suffisamment détaillées pour exprimer des attentes très concrètes en matière de requalification paysagère.

- Mettre en valeur les arrivées sur site

. En **réduisant les surlargeurs de voirie** en enrobée et convertissant les pistes cyclables actuellement en enrobée par des pistes en stabilisé.

- Requalifier les espaces de stationnements actuels

. En réduisant les surfaces de stationnement (stabilisé ou renaturé)
. Parkings du Veillon à Talmont-Saint-Hilaire : PK privé réduit de 100 places à 0 places (suppression) / PK communal réduit de 170 à 112 places (Soit environ **30% de surface en moins**)
. Parkings de la Mine à Jard-Sur-mer:
PK communal de 55 à 45 places / PK CD85 de 105 (?) à 75 places
(Soit une réduction de la surface de **20% en moyenne**)

- Retrouver un caractère naturel de rivage sableux au coeur des dunes boisées :

. En **retirant des surfaces bétonnées et en enrobé** au profit de sols naturels ou stabilisés
. En retrouvant des **installations éphémères et compatibles avec la loi littoral**
. En supprimant des aménagements et mobilier trop nombreux ou à caractère trop urbain, au profit (si ils sont nécessaires), d'éléments adaptés au bord de mer.
. A Talmont Saint Hilaire : En améliorant l'intégration paysagère du prochain poste de secours mobile
. A Jard-Sur-Mer : En **supprimant l'ancien accès PMR**, en **démolissant les anciennes toilettes ainsi que le muret** et en **requalifiant le poste de secours** (remise en valeur de l'actuel ou remplacement par un poste mobile).

- De manière générale sur ces deux secteurs de projet en particulier :

. **Suppression de la signalétique et du mobilier surnuméraire, inapproprié ou obsolète et harmonisation des éléments restant**
. Mise en valeur des perspectives et des points de vue remarquables (Ex : Pointe du Payré sur l'estuaire, observatoire des marais pour marais à poissons, allées cavalières du bois du Veillon,...)

> **Mieux protéger et mettre en valeur le patrimoine des villages** des marais.

L'action N° 18 doit **aboutir à de nouvelles dispositions du PLU, dans le règlement** notamment, qui garantiront une meilleure protection et mise en valeur des caractéristiques patrimoniales remarquables des villages, ainsi qu'une amélioration de l'intégration des constructions récentes et à venir.

> **Réaliser une piste cyclable qui puisse donner à voir sans altérer le paysage et les milieux naturels les plus sensibles.**

Le travail engagé à travers les ateliers sur la mobilité et le tracé de piste cyclable a permis d'acter l' **abandon des précédents projets de franchissements** de l'estuaire du Payré prévus pour le tracé entre la Guittière et Jard-sur-Mer. C'est un point fondamental qui constitue la garantie de ne pas avoir à travers une nouvelle infrastructure conséquente et non adaptée, de dégradation et de banalisation des paysages sensibles de coeur de marais.

L'action N° 9 engagera une réflexion globale sur l'accueil des visiteurs et l'organisation de la mobilité sur le territoire. Les propositions finales viseront notamment à réduire l'emprise de la voiture et requalifier ou supprimer les aires de stationnement inadéquates. Les itinéraires seront définis en fonction des points d'intérêt mais surtout des sensibilités paysagères et patrimoniales du site.

La première étape de l'action 10 précisera les quelques petites variantes afin de **valider le tracé général définis collectivement (Cf carte)**. Elle identifiera également le long du cheminement, les éléments caractéristiques qui forgent son identité et ses qualités paysagères, afin de les préserver et

de les mettre en valeur (arbre remarquable, alignement, haies, murets, affleurements rocheux, point de vue...).

> Accompagner les travaux d'entretien courant afin qu'ils requalifient les secteurs dégradés, pérennisent la mosaïque paysagère et respectent les milieux naturels.

Les actions 4 et 5 mettront au point des chartes de recommandations architecturales et paysagères afin, **d'accompagner les porteurs de projet dans leurs travaux**, sur les sites ostréicoles ainsi que les marais salants et à poissons. Pour ces derniers en particulier, le document aura vocation à **recueillir et transmettre les savoir faire ancestraux, afin d'éviter l'installation de nouvelles activités ou nouveaux usages** (loisirs, élevage...) impliquant des transformations trop importantes ou non souhaitables.

> Résorber le point noir paysager que représente actuellement **le site des anciennes colonies de la Fédération des Oeuvres Laïques (FOL)**, situé sur le secteur des Sables de La Grange à Jard-Sur-Mer.

L'action N°7 prévoit deux étapes : une étude suivie de travaux de requalification et de mise en valeur, en cohérence avec les précédentes conclusions formulées. L'étude évaluera l'intérêt patrimonial de l'ensemble bâti au regard de l'oeuvre de l'architecte et de l'histoire des colonies de vacances en Vendée. Si il est démontré que l'intérêt est fort, des propositions seront faites pour examiner les possibilités de **restituer ce patrimoine sans porter atteinte au site classé. (conservation de quelques éléments bâtis très ponctuels ou renaturation totale** mais avec une restitution différente - exposition, publication...-).

> Réduire fortement et améliorer les installations dédiées à signalétique sur le coeur patrimonial et en particulier sur le site classé, afin d'avoir à une **meilleure lisibilité des paysages remarquables.**

L'action N° 13 recensera l'essentiel des installations du site classé et fera le point sur la réglementation applicable. Dans un second temps un « plan et une charte signalétique » seront mis au point afin d'accompagner les futurs porteurs de projets. Concrètement il est attendu que **les éléments inappropriés soient retirés**, et que les informations à conserver soient diffusées dans le cadre **de nouveaux supports, moins nombreux, plus sobres et conformes à la réglementation sur les sites classés** et à la charte graphique des Grands Sites de France.

> Recueillir des données sur la fréquentation, pertinentes et fiables dans le temps afin de pouvoir **construire et adapter le projet de protection et de mise en valeur du site classé** et du Grand Site

L'action N° 8 de mesure de la fréquentation permettra, un meilleur suivi et un ajustement adapté du Projet Grand Site, afin d'éviter les dégradations sur le paysage et les milieux naturels en cas d'augmentation forte de la fréquentation sur des secteurs et/ou des périodes non appropriées.

> Recueillir des données sur le changement climatique et ses effets sur les paysages et les milieux naturels pour disposer d'une **bonne compréhension des dynamiques à l'oeuvre**. L'étude engagée à travers l'action N°15 aura vocation à compiler les informations, coordonner la réflexion avec les acteurs locaux et mettre au point des propositions d'actions partagées pour **accompagner lorsque nécessaire, les changements à venir.**

> Structurer un réseau de sites d'accueil du public pertinent au regard de la fréquentation et des enjeux paysagers et naturalistes. L'action N°12 organisera la réflexion sur les sites d'accueil du public à l'échelle du Grand Site. L'objectif est notamment de s'assurer que les lieux déjà existants soient bien identifiés et intégrés dans un réseau plus large. Ceci **évitera de démultiplier les structures d'accueil**, de s'assurer qu'elles soient **bien adaptées à la sensibilité des lieux** et qu'elles donnent chacune des **clés de lectures non redondantes mais complémentaires** sur le site.

2- Au titre des milieux naturels

> Requalifier les sites naturels remarquables protégés au titre des sites et de Natura 2000. Les actions N° 2 et 3 de l'axe 1 concernent en particulier les dunes blanches, grises ou boisées du Veillon et de la pointe du Payré. Celles-ci sont déjà suffisamment détaillées pour exprimer des attentes très concrètes en matière de restauration et de protection des espèces et des habitats d'intérêt patrimonial.

Sur les deux communes, des travaux de **réduction des parties en enrobé** du chemin d'arrivée, des stationnements communaux et des accès plage permettront de **désimperméabiliser voir renaturer les sols** sur de larges surfaces. La fermeture des sentes surnuméraires, l'ajout de clôtures lorsque nécessaire ainsi que le travail d'ensemble sur la signalétique doit assurer une **meilleure orientation et canalisation de la fréquentation** sur les périmètres des deux actions ainsi que de manière générale, sur ceux des actions opérationnelles.

A Talmont-Saint-Hilaire, la **renaturation du parking privé** constituera une réelle plus value pour la dune, aujourd'hui particulièrement dégradée. Le retour à des installations éphémères contribuera à **réduire la pression anthropique** qui a tendance de plus en plus à s'étendre dans l'année. Enfin, l'aménagement d'une petite surface de stationnement au Nord du bois du Veillon, sur des parties non boisées et hors site classé **évitera de concentrer les activités et la fréquentation** sur ce secteur à fort enjeux, au niveau du seul parking du Veillon.

A Jard-Sur-Mer, la réduction des emprises véhicules sur le parking du Conseil Départemental **facilitera la régénération naturelle de pins maritimes et de chênes verts**. Dans ce même objectif une négociation avec les propriétaires du domaine Saint-Nicolas permettra sur un secteur très localisé, **d'élargir et de pérenniser le cordon boisé aujourd'hui vieillissant** et très exposé aux éléments. La réfection de l'accès à la plage à la place de l'ancien escalier **évitera** que les nombreux usagers (Scolaires, étudiants, chercheurs, pêcheurs, promeneurs, ...) **créent des sentes** diffuses **et de ce fait, accroissent les risques d'érosion** sur ce secteur. Enfin, la démolition du bâtiment dédié aux toilettes, des murets et (si l'hypothèse est confirmée) de l'ancien poste de secours permettra **une renaturation totale de la dune** sur le secteur de la Mine.

> Réaliser une piste cyclable qui puisse donner à voir sans altérer les milieux naturels ni perturber les espèces d'intérêt patrimonial.

Le travail engagé à travers les ateliers sur la mobilité et le tracé de piste cyclable a permis d'acter l' **abandon des précédents projets de franchissements de l'estuaire ou des coeurs de marais** C'est un point fondamental qui constitue la garantie de ne pas ouvrir à la fréquentation des secteurs naturels sensibles et de ne pas implanter une infrastructure nouvelle et pénalisante pour les enjeux naturalistes .

Ce projet de piste cyclable sera mis en oeuvre dans le cadre de l'action N°10. L'action N° 9 engagera en amont une réflexion globale sur l'accueil des visiteurs et l'organisation de la mobilité sur le territoire. Les propositions finales viseront notamment à réduire l'emprise de la voiture et à requalifier ou supprimer les parkings inadéquats. Les itinéraires seront définis en fonction des points d'intérêt mais surtout des niveaux de sensibilités du site.

> Un retour progressif à l'état naturel du site, à l'emplacement des anciennes colonies de la Fédération des Oeuvres Laiques (FOL), situé sur le secteur des Sables de La Grange à Jard-Sur-Mer.

L'action N°7 permettra une **régénération de la forêt dunaire à chênes verts et pins maritimes** (habitat d'intérêt communautaire). Les travaux de démolition et la conservation ponctuelle de milieux ouverts sera par ailleurs **favorable à la ciste à feuille de Sauge et à l'Engouvent d'europe**, deux espèces emblématiques sur ce secteur. Enfin, la suppression d'activité d'accueil ou de loisirs au sein de la forêt des Sables de la Grange permettra de **réduire la pression anthropique** qui est faite tant à travers la fréquentation parfois forte et difficile à maîtriser qu'à travers les aménagements qui artificialisent les milieux naturels.

> Encourager les aménagements favorables à la biodiversité dans les villages des marais

L'action N° 18 doit aboutir à de nouvelles dispositions du PLU qui concernent notamment son règlement. Avec les enjeux forts de requalification du patrimoine bâti des villages des marais, ces nouvelles dispositions s'attacheront également à **réduire le plus possible les espaces artificialisés**, à favoriser des passages pour la petite faune et à s'assurer que les dispositifs d'éclairage soient évités ou réduits au strict minimum, si ils sont indispensables. L'implantation d'espèces exotiques envahissantes sera également proscrite.

> Mettre au point une charte qui cadre les différentes activités de loisirs (nautiques, de plein air...) afin de **limiter leurs impacts sur les habitats et les espèces**. Le contrôle des usages est

parfois difficile en site classé, pourtant même sans aménagement les dégradations peuvent être très concrètes.

L'action N°11 permettra de **recenser les nouvelles pratiques** (sauvages ou non), **de s'assurer que celles-ci n'ont pas d'impact sur les écosystèmes** à long terme et de définir les conditions dans lesquelles elles pourront s'exercer sur le Grand Site.

Annexe 5 : programme de la visite de la mission d'inspection générale du 8 au 10 décembre 2025

Lundi 8 décembre :

- **13h30-14h30 Talmont-St-Hilaire salle Littoral de Vendée Grand Littoral**
 - Tour de table (/café)
 - Présentation de la Mission IGEDD et du programme des 3 jours
- **14h40-17h30 Talmont le Veillon**
 - Bois du Veillon, estuaire du Payré : dunes, forêt / parc historique
 - plage : parking / renaturation, fréquentation, géologie/histoire
 - piste cyclable / mobilités douces, marais, Château du Veillon
 - CD85 – VGL – Talmont – CdL – Groupement Estuaire / J. Guichard

Mardi 9 décembre :

- **8h30-12h00 Pointe du Payré - parking puis cheminement**
 - Parking de la Mine – renaturation
 - plage de la Mine – traitement poste de secours
 - discordance hercynienne
 - Pointe du Payré – érosion, fréquentation / cheminements
 - CD85 – VGL – Jard-sur-Mer – CdL - Association vendéenne de géologie
- **12h15-13h30 repas salle à Jard-sur-Mer**
- **13h45-14h10 Ilaude**
 - Bocage, agriculture
 - Donner à voir les marais
 - Mobilités douces
 - CD85 – VGL – Talmont – Jard-sur-Mer
- **14h15-15h15 Marais à poissons**
 - Fonctionnement des marais, ouvrages, petit patrimoine
 - CD85 – VGL – Talmont – Jard – ASA marais
- **15h20-15h50 Vinière – Gripaudières à pied**
 - Piste cyclable
 - Paysages de marais
 - CD85 – VGL – Talmont - Jard-sur-Mer
- **15h55-16h25 Observatoire des marais**
 - Donner à voir sans entrer dans les marais
 - Mobilité sur le Grand Site
 - CD85 – VGL - Jard-sur-Mer
- **16h30-17h30 marais de Raquebourse**
 - Passage devant Abbaye de Lieu Dieu / patrimoine historique
 - Marais de Raquebourse : gestion, essaille
 - CD85 – VGL – Jard-sur-Mer – CdL / Fédération 85 de chasseurs

Mercredi 10 décembre :

- **8h30-10h00 port de la Guittière**
 - Dunes, renaturation
 - Estuaire
 - ostréiculture / conciliation activités économiques / tourisme
 - CD85 – VGL – Talmont – ostréiculteurs
- **10h15-11h15 Guittière marais salants**
 - Marais salants
 - CD85 – VGL – Talmont – asso sauniers – LPO - Chasseurs
- **11h30-12h00 Guittière village – Salorge**
 - Identité architecturale / paysagère, enjeux / accompagnement
 - Salorge / médiation / patrimoine
 - CD85 – VGL – Talmont
- **12h00-13h00 Guittière Salorge**
- Réunion de clôture, échanges
- **13h00 Guittière Salorge repas**

Fin de la mission

Annexe 6 : personnes présentes lors de la visite de la mission d'inspection générale du 8 au 10 décembre 2025

PRENOM NOM	FONCTION	ORGANISME
PHILIPPE SCHMIT	Inspecteur Général	IGEDD
JEAN-PIERRE BALCOU	Sous-Préfet	Sous-Préfecture des Sables d'Olonne
ANNE AUBIN-SICARD	Vice-Présidente - Présidente de la commission Climat, Biodiversité, ENS	Département de la Vendée (CD85)
CELINE PEIGNEY	Conseillère Départementale du canton de Talmont St Hilaire	Département de la Vendée (CD85)
MAXENCE DE RUGY	Président et maire	CC Vendée Grand Littoral Commune de Talmont Saint Hilaire
PASCAL LOIZEAU	1er adjoint	Commune de Talmont-St-Hilaire
DAVID ROBBE	Adjoint à l'environnement	Commune de Talmont-St-Hilaire
SONIA GINDREAU	Maire	Commune de Jard sur Mer
KARL REMAUD	Adjoint à la voirie et l'environnement	Commune de Jard sur Mer
JOËL MONVOISIN	VP en charge du Tourisme	CC Vendée Grand Littoral
JANNICK RABILLE	VP en charge de l'environnement	CC Vendée Grand Littoral
CAROLE NORDEZ	Inspectrice des sites	DREAL Pays de la Loire
OLIVIER ININGER	DGS	CC Vendée Grand Littoral Commune de Talmont Saint Hilaire
SAMUEL GARREAU	DGS	Commune de Jard sur Mer
RICHARD MOAN	Directeur des Affaires Générales	Com de Talmont St Hilaire
ALEXANDRE LE CUNFF	Référent Territorial Littoral	DDTM
JULIE GUIGNARD	Architecte des Bâtiments de France - Cheffe adjointe	UDAP
PATRICE BELZ	Délégué de rivages Centre-Atlantique	Conservatoire du Littoral (CdL)
ERIC PERRIN	Chargé d'opération	Conservatoire du Littoral (CdL)
PATRICK GARNIER	Directeur Général Adjoint - Pôle Infrastructures et Désenclavement	CD85
OLIVIER BOSSU	Chef du Service Nature	Département de la Vendée
MAGALI LEDUC	Chargée de projet OGS	Département de la Vendée
PARTENAIRES SOCIO-PRO	Selon thématiques / lieux	

+